

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1229

21 mai 2008

SOMMAIRE

Amfico S.à r.l.	58987	Habitaculum	58986
Angel des Montagnes Amo S.A.	58973	Health Development Company S.A.	58986
B+C Beschläge S.à.r.l.	58984	Heralda S.A.	58985
B Château VII S.à r.l.	58982	Iceland Glacier Products S.à r.l.	58978
Brixton Holdings Sàrl	58954	Iddi Fix S.à r.l.	58968
Buderus Giesserei Holding S.à.r.l.	58984	Iddi Fix S.à r.l.	58979
Calusa	58971	ID Technologies S.A.	58979
Chester Luxembourg 1 S.A.	58992	Industri Kapital Luxembourg S.à r.l.	58986
Citicorp Investment Management (Lu- xembourg) S.A.	58963	ISKANDER Luxembourg S.A.	58954
Compagnie Générale de Bureautique et d'Informatique S.A.	58978	Kellersch S.à r.l.	58951
CORSAIR (Luxembourg) N°10 S.A.	58965	KGC Networks Luxembourg S.A.	58964
CORSAIR (Luxembourg) N°13 S.A.	58966	Krovipan S.A.	58981
CORSAIR (Luxembourg) N°18 S.A.	58983	Legal Audit S.à.r.l.	58971
CORSAIR (Luxembourg) N°19 S.A.	58983	Libre Latitude S.A.	58985
CORSAIR (Luxembourg) N°20 S.A.	58963	Logic Equity S.A.	58980
CORSAIR (Luxembourg) N°21 S.A.	58962	Matériaux Luxembourg S.à r.l.	58965
Courteline Holdings S.A.	58946	Modern Treuhand S.A.	58984
CyVentures S.A.	58972	Monitor Capital Partners S.à.r.l.	58966
DAM Capital Management S.à r.l.	58980	Nordea Alternative Investment	58983
DB Platinum	58964	Nordea Alternative Investment	58980
DB Platinum IV	58965	Nordea Fund of Funds, SICAV	58977
DeA Capital Investments S.A.	58966	Nordea Fund of Funds, SICAV	58981
Design4Rent Luxembourg s.à r.l.	58985	R2L S.A.	58962
DGAD International S.à.r.l.	58985	SAB, G.m.b.H.	58946
Euresa-Life S.A.	58967	Scottish Financial (Luxembourg) S.à r.l.	58972
European News Exchange S.A.	58973	Sepia Consulting S.à.r.l.	58971
European NPL S.A.	58967	Stimulus S.à r.l.	58946
European NPL S.A.	58986	Teak Luxembourg S.A.	58979
Expro Holdings S.à r.l.	58987	Telimmo S.A.	58967
Faracha Equities	58968	Verdoso Management Company S. à r.l.	58963
FM Racing Limited S.A.	58978	WestLB Mellon Longitude Fund	58952
Freileitungsbau S.à r.l.	58961	Yank S.A.	58962
Fund-Market S.A.	58964		

Stimulus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 107, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 106.767.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.04.08.

FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008056352/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06754. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

SAB, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 18, Op der Ahlkerrech.
R.C.S. Luxembourg B 67.201.

Les comptes annuels établis au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.04.2008.

Pour la société SAB GMBH
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008056355/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03325. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Courteline Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 138.044.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

ici représentée par:

- Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "COURTELINE HOLDINGS S.A." (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le

Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22.- ci-après.

Art. 4. Objet Social. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit est de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000,-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) par action.

Le capital social peut être augmenté de son montant actuel à DEUX MILLIONS EUROS (€ 2.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne pourront, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique.

Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le deuxième mardi du mois de mai à 10.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent pour toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou (ii) dans le cas

d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondateur de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondateur de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

58951

Souscription

Les trois mille deux cents (3.200) actions ont été souscrites par la société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (€ 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Ivo KUSTURA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

b) Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

c) Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;

d) Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme EXAUDIT S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.982.

4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2013.

5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.

6.- Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. YANDE, C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 avril 2008, Relation: ECH/2008/534. — Reçu cent soixante euros 32.000.- à 0,5% = € 160.-.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 avril 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008056560/201/293.

(080063037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Kellersch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 3, Fossé des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 118.060.

Les comptes annuels établis au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.04.2008.
Pour la société *KELLERSCH S.A R.L.*
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.
Signature

Référence de publication: 2008056357/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03283. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

WestLB Mellon Longitude Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 82.648.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth of March.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of WestLB Mellon Longitude Fund (the "Company"), a société d'investissement à capital variable («société anonyme») with its registered office in Hespérange, incorporated by a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated June 29, 2001, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 594 on August 1, 2001. The articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary of the 29th of May 2006, published in the Mémorial on August 18, 2006.

The meeting was opened under the chairmanship of Mr Ralf JANSEN, employee, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Dafinka DZIKOVA, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Daniel Brandt, employee, residing professionally in Luxembourg.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. That all the shares being registered shares, the present meeting has been called by convening notices sent by registered mail to each registered shareholder on 29 February 2008.

II. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled «ne varietur» by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

III. The quorum of at least one half of the capital is required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, and the resolution on item 1 of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast in the Company.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

1. To transfer the registered office of the Company from 33, rue de Gasperich, L-5826 Hespérange to Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg with effect from 1 April 2008 and to amend the Company's Articles of Incorporation accordingly.

2. To appoint Mr Ralf Jansen, Senior Legal Officer of WestLB Mellon Asset Management (Luxembourg) S.A., as a director of the Company.

3. Miscellaneous.

V.- Pursuant to the attendance list, 5,624,267 shares out of 5,624,267 shares in circulation are present or represented.

VI.- Consequently, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After deliberation, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 33, rue de Gasperich, L-5826 Hespérange to Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg with effect from 1 April 2008

and as a consequence of the foregoing, the meeting decides to amend Article 4, first sentence of the first paragraph of the Company's Articles of Incorporation as follows:

" **Art. 4. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Senningerberg."

Second resolution

The meeting decides to elect Mr. Ralf Jansen, Senior Legal Officer of WestLB Mellon Asset Management (Luxembourg) S.A., professionally residing L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, as director of the Company until the next

Annual General Meeting of Shareholders of the Company approving the Annual Accounts for the financial year ending on 31 March 2008.

The resolutions have been taken by unanimous vote.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Follows the German translation of the foregoing deed:

Im Jahre zweitausendundacht, am sechszwanzigsten März.

Vor dem Unterzeichneten, Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

Fand eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der WestLB Mellon Longitude Fund (die "Gesellschaft"), Investmentgesellschaft mit variablem Kapital, mit Gesellschaftssitz in Hespérange, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Frank BADEN, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 29. Juni 2001, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») Nummer 594 vom 1. August 2001, veröffentlicht wurde, statt. Die Satzung wurde abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 29. Mai 2006, veröffentlicht im Mémorial vom 18. August 2006.

Die Versammlung wurde unter dem Vorsitz von Herrn Ralf JANSEN, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Dafinka DZIKOVA, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Daniel Brandt, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Nach der Bildung des Präsidiums der Versammlung erklärte der Vorsitzende und ersuchte den Notar Folgendes zu beurkunden:

I.- Da alle Aktien Namensaktien sind, wurde die Generalversammlung einberufen durch Einschreibebrief an alle Aktionäre vom 29. Februar 2008.

II.- Die Namen der in der Versammlung persönlich anwesenden oder rechtsgültig vertretenen Aktionäre, die der Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre sowie die Zahl der Aktien, die von den Aktionären gehalten werden gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Präsidiums der Außerordentlichen Generalversammlung unterzeichnet wurde. Die vorgenannte Anwesenheitsliste sowie die rechtsgültig paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben diesem Protokoll beigelegt und werden gemeinsam mit diesem Protokoll registriert.

III. Gemäß Artikel 67-1 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen), kann diese Außerordentliche Generalversammlung nur dann wirksam über die Tagesordnungspunkte befinden und beschließen, wenn mindestens 50% des ausgegebenen Aktienkapitals anwesend bzw. vertreten ist und ein Beschluss über den Tagesordnungspunkt 1 kann nur mit einer Mehrheit von zwei Dritteln (2/3) der bei der Versammlung anwesenden bzw. vertretenen Stimmen gefasst werden.

IV. Die Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von 33, rue de Gasperich, L-5826 Hésperange nach Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg mit Wirkung vom 1. April 2008 und entsprechende Satzungsänderung.

2. Bestellung von Herrn Ralf Jansen, Senior Legal Officer der WestLB Mellon Asset Management (Luxembourg) S.A., zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft.

3. Verschiedenes

V. Gemäß der Anwesenheitsliste der Gesellschaft sind 5.624.267 Aktien von den 5.624.267 sich im Umlauf befindenden Aktien vertreten.

VI. Folglich ist die vorliegende Versammlung ordnungsgemäß einberufen und kann wirksam über alle Tagesordnungspunkte befinden und beschließen.

Nach Beratung fasst die Außerordentliche Generalversammlung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Außerordentliche Generalversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung vom 1. April 2008 von 33, rue de Gasperich, L-5826 Hésperange nach Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg zu verlegen und infolge des Vorhergehenden wird der erste Satz von Absatz 1 von Artikel 4 der Satzung wie folgt abgeändert:

"Der Gesellschaftssitz der Gesellschaft ist Senningerberg."

Zweiter Beschluss

Die Außerordentliche Generalversammlung beschließt Herrn Ralf Jansen, Senior Legal Officer der WestLB Mellon Asset Management (Luxembourg) S.A., mit Geschäftsadresse in L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Hauptversammlung der Aktionäre zur Feststellung des Jahresabschlusses für das am 31. März 2008 ablaufende Geschäftsjahr zu wählen.

Die Beschlüsse wurden einstimmig gefasst.

Nachdem keine weiteren Wortmeldungen mehr vorliegen stellt der Vorsitzende fest, dass hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und schließt die Versammlung.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Anfrage der Erschienenen in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Anfrage der Erschienenen und im Falle von Abweichungen zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist die englische Fassung maßgeblich.

Worüber Urkunde aufgenommen wird in Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung des Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Präsidiums der Außerordentlichen Generalversammlung mit uns, dem Notar, die vorliegende Original-Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: R. JANSEN, D. DZIKOVA, D. BRANDT und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2008, Relation: LAC/2008/13367. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxembourg, den 16. April 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008052739/242/127.

(080058199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

ISKANDER Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 85.109.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2008

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Arnaud HELLOUIN DE MENIBUS, demeurant 45, rue Copernic, F-75116 PARIS, Monsieur Bertrand DUCREUX, demeurant 13, place du Panthéon, F-75005 PARIS et Monsieur Jean PIERSON, demeurant 7, rue de Muno, Sainte-Cécile, B-6820 FLORENVILLE, ainsi que celui du commissaire aux comptes, ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 MUNSBACH, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 avril 2008

Monsieur Bertrand DUCREUX, demeurant 13, place du Panthéon, F-75005 PARIS, est renommé administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008056525/506/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07138. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Brixton Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.738.

In the year two thousand and eight, on the twenty seventh day of March.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Etana S.à.r.l., having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 128156, here represented by Maître Marco Rasqué Da Silva, Lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy hereto attached, the sole partner of Brixton Holdings S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449

Luxembourg, incorporated by deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 10th December 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n^o 191 of 24th January 2008.

The proxy holder declared and requested the notary to record that:

1. The sole partner holds one hundred (100) shares in issue, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to eighty-four thousand two hundred and fifty Euro (€ 84,250) by the issue of (i) thirty-one (31) new shares to be referred to in the articles of incorporation as "class A shares" of a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (€ 125) each, (ii) three hundred and seventy-five (375) new shares to be referred to in the articles of incorporation as "class B shares" of a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (€ 125) each, and (iii) one hundred sixty-eight (168) new shares to be referred to in the articles of incorporation as "class C shares" of a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (€ 125) each, together with a concurrent redenomination of the one hundred (100) existing shares into six (6) "class A shares", sixty-five (65) "class B shares" and twenty-nine (29) "class C shares" and definition of the rights and obligations of the class A shares, class B shares and class C shares.

B. Subscription and payment of the shares to be issued by Etana S.à.r.l. and consequential amendment of article 6 of the Company's articles of incorporation.

C. Amendment of Article 12 of the Company's articles of incorporation.

D. Amendment of article 18 of the Company's articles of incorporation.

E. Insertion of a new article 19 and renumbering of the current article 19 into article 20.

The decisions taken by the sole member are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to eighty-four thousand two hundred and fifty Euro (€ 84,250), by the issue of (i) thirty-one (31) new shares to be denominated "class A shares" of a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (€ 125), (ii) three hundred and seventy-five (375) new shares to be referred to in the articles of incorporation as "class B shares" of a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (€ 125) each, and (iii) one hundred sixty-eight (168) new shares to be referred to in the articles of incorporation as "class C shares" of a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (€ 125) each, each to be subscribed and paid in full as follows:

(a) as to the 31 class A shares in cash by Etana S.à.r.l. for a total subscription amount of three thousand eight hundred seventy-six Euro (€ 3,876) out of which three thousand eight hundred seventy-five Euro (€ 3,875) shall be allocated to the share capital and the remaining one Euro (€1) to the share premium account;

(b) as to the 375 class B shares in cash by Etana S.à.r.l. for a total subscription amount of forty-six thousand nine hundred fourteen Euro (€ 46,914) out of which forty-six thousand eight hundred seventy-five Euro (€ 46,875) shall be allocated to the share capital and the remaining thirty-nine Euro (€ 39) to the share premium account; and

(c) as to the 168 class C shares in cash by Etana S.à.r.l. for a total subscription amount of twenty-one thousand Euro (€ 21,000) which shall be allocated to the share capital.

The new class A shares, class B shares and class C shares referred to above have been subscribed and paid in full by the sole member.

Evidence of such payment has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to redenominate the one hundred (100) existing shares into six (6) class A shares, sixty-five (65) class B shares and twenty-nine (29) class C shares. The sole partner further resolved to define the rights and the obligations of the issued class A shares, class B shares and class C shares as follows:

Article 6 shall be amended as follows:

" Art. 6.

6.1 The capital is set at eighty-four thousand two hundred fifty Euro € 84,250 divided into thirty-seven (37) class A shares, four hundred forty (440) class B shares and one hundred ninety-seven (197) class C shares of one hundred and twenty-five Euro (€125) each.

6.2 Each class of shares (regardless of the time of issue of the shares within a class) (and any instruments, notes, certificates or securities convertible into shares of such class) bears preferential financial rights to the Investment (and the underlying assets) made by the Company in relation with the issue of shares in such class. The classes of shares of the Company relate to the Investments as follows:

- Class A: Brixton 1 Investment.
- Class B: Brixton 2 Investment

- Class C: Brixton 3 Investment.

6.3 The sole manager or as the case may be the board of management shall within the accounts of the Company hold internal accounts for each class of shares (and the related Investment) showing the proceeds received in respect of shares of such class as well as the related use of such proceeds (in particular the relevant Investments and any income deriving therefrom) as well as any debt financing, convertible notes or loans if any in relation to such Investment.

6.4 The holder of shares of a particular class shall have an exclusive right over the Investment Net Income of such class.

6.5 For the purposes of this article 6, the following terms shall have the following meaning:

Brixton 1 Investment Means the investment by way of shares, loans or otherwise in the property registered in the Land Register of the Local Court of Neuss, Germany, folio 2801, with a total usable floor area of approx. 28,720 sqm and located in Neuss, 2, 4, 6 Fuggerstrasse.

Brixton 2 Investment Means the investment by way of shares, loans or otherwise in the property registered in the Land Register of the Local Court of Mettmann, Germany, folio 7740, with a total usable floor area of approx. 50,278 sqm and located in Erkrath, 1-13 Albert-Einstein-Strasse.

Brixton 3 Investment Means the investment by way of shares, loans or otherwise in the property registered in the Land Register of the Local Court of Mettmann, Germany, folios 3832 and 3698, with a total usable floor area of approx. 41,005 sqm and located in Erkrath, 37-45 and 38-78 Feldheimer Strasse.

Class Means a class of shares issued by the Company with respect to a specific Investment;

Investment Means each investment made by the Company into real estate property either directly or indirectly through wholly owned subsidiaries or through joint venture companies or otherwise;

Investment Net Income Means any income derived from the Investment relating to a class of shares being the net return of any total or partial disposal of the relevant Investment (disposal meaning transfers and contributions of any kind) as well as any dividends or other distributions, interest, yield, repayment of principal or other income or return deriving from the relevant Investment and assets and reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant class of shares such as the share premium or any amounts of profits (related to the relevant Investment) carried forward while deducting any costs, charges or expenses related to the relevant Investment (including prepayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the sole manager or the board of management) and the Company's non recoverable losses;

6.6 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of Article 179(2) of the law related to commercial companies as amended; in this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company shall have to be established inviting, and that the clauses related to shareholders meetings will not apply."

Third resolution

It is resolved to amend article 12 of the Company's articles of incorporation to be read as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

The resolutions of the board of managers taken in a meeting shall be documented in a document signed by the chairman of the meeting or by one of the managers present.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers."

Fourth resolution

It is resolved to amend article 18 of the Company's articles of incorporation by adding the following paragraphs:

"Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each class shall be the amount to which the class is entitled as per the relevant Investment. Each class of shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows in relation to the relevant Investment to which the class relates:

a. First all debts and liabilities of the Company (regardless of Investment) shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the class of shares to which they belong (i.e. in relation with the relevant Investment for that class) or, if that is not possible, distributed rateably among all class of shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

b. Thereafter the relevant amount of liabilities for each class of shares shall be set against the assets attributable to the relevant class including in particular the Investment of that class and any reserve funds attributable to such class. Assets not attributable to a specific class shall be divided pro rata among all classes of shares.

c. To the extent that the amount so calculated for any class shall be negative, such class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be distributed rateably among all classes of shares which have a positive amount up to such positive amount. Any surplus remaining within a specific class of shares shall be distributed rateably among the relevant holders of such class of shares."

Fifth resolution

It is resolved to insert a new article 19 and to renumber current article 19 into article 20. The new article 19 shall read as follows:

"The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in the relevant class by an extraordinary general meeting of shareholders resolving at the quorum and majority provided for the amendment of these articles of incorporation.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of a class of shares, the sole manager or the board of management shall on the basis of interim accounts of the Company not older than 8 days and the internal accounts referred to in article 6 determine the Class Available Amount for the repurchased class while taking into account the overall situation of the Company.

The Class Available Amount shall be distributed rateably to the shareholders of the relevant class repurchased.

For the purposes of this article 19:

Class Available Amount Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) relating to the Investment to which the relevant class of shares belongs to but (i) less the result, if positive, of any Investment Losses of that class (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves relating to the relevant Investment and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of incorporation determined on the basis of interim accounts of the Company.

Investment Losses Means any losses (including carried forward losses relating to the relevant Investment) and any costs, charges or expenses related to the relevant Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Investment) and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses assessed fairly but irrevocably by the sole manager or the board of management) and the Company's non recoverable losses."

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this capital increase are estimated at approximately two thousand Euro.

The undersigned notary, who knows English, states that the present deed is worded in English followed by a German version and that in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendacht, am siebensundzwanzigsten Tag des Monats März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxembourg.

Erschien:

Etana S.à.r.l., mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg und eingetragen beim luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B128.156, hier vertreten durch Marco Rasqué Da Silva, mit Wohnsitz in Luxemburg, ermächtigt durch beigefügte Vollmacht, alleiniger Gesellschafter der Brixton Holdings S.à.r.l. (die "Gesellschaft"), eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gegründet durch Urkunde des Notars M^e Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, am 10. Dezember 2007, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 191 vom 24. Januar 2008.

Der Bevollmächtigte erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der alleinige Gesellschafter hält hundert (100) ausgegebene Anteile, so dass rechtsgültig über alle Punkte der Tagessordnung entschieden werden kann.

2. Die Punkte, über welche Beschlüsse gefasst werden sollen, sind die Folgenden:

A. Erhöhung des ausgegebenen Aktienkapitals von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500) auf vierundachtzigtausendzweihundertfünfzig Euro (€ 84,250) durch Ausgabe von (i) einunddreißig (31) neuen Anteilen, auf welche in der Satzung als "Klasse A Anteile" Bezug genommen wird und die einen Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125) besitzen, (ii) dreihundertfünfundsiebzig (375) neuen Anteilen, auf welche in der Satzung als "Klasse B Anteile" Bezug genommen wird und die einen Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125) besitzen und (iii) einhundertachtundsechzig (168) neuen Anteilen, auf welche in der Satzung als "Klasse C Anteile" Bezug genommen wird und die einen Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125) besitzen zusammen mit einer gleichzeitigen Umbenennung der einhundert (100) existierenden Anteile in sechs (6) "Klasse A Anteile", fünfundsechzig (65) "Klasse B Anteile" und neunundzwanzig (29) "Klasse C Anteile" und Bestimmung der Rechte und Pflichten der Klasse A, Klasse B und Klasse C Anteile.

B. Zeichnung und Bezahlung der auszugebenden Anteile durch Etana S.à.r.l. und infolgedessen Änderung des Artikels 6 der Satzung der Gesellschaft.

C. Abänderung des Artikel 12 der Satzung der Gesellschaft.

D. Abänderung des Artikel 18 der Satzung der Gesellschaft.

E. Einfügung eines neuen Artikel 19 und Umnummerierung des derzeitigen Artikels 19 in Artikel 20.

Folgende Entscheidungen wurden durch den alleinigen Gesellschafter getroffen:

Erster Beschluss

Es wird beschlossen, das Aktienkapital der Gesellschaft von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500) auf vierundachtzigtausendzweihundertfünfzig Euro (€ 84,250) zu erhöhen durch Ausgabe von (i) einunddreißig (31) neuen Anteilen unter der Bezeichnung "Klasse A Anteile" mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125), (ii) dreihundertfünfundsiebzig (375) neuen Anteilen unter der Bezeichnung "Klasse B Anteile" mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125) und (iii) achtundsechzig (68) neuen Anteilen unter der Bezeichnung "Klasse C Anteile" mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125), wie folgt gezeichnet und bezahlt wurden:

(a) bezüglich der 31 Klasse A Anteile gegen Bareinlage durch Etana S.à.r.l. zum Gesamtzeichnungsbetrag von dreitausendachthundertsechundsiebzig Euro (€ 3.876), wovon dreitausendachthundertfünfundsiebzig Euro (€ 3.875) dem Aktienkapital und der verbleibende eine Euro (€ 1) dem Aktienagio zugeteilt werden;

(b) bezüglich der 375 Klasse B Anteile gegen Bareinlage durch Etana S.à.r.l. zum Gesamtzeichnungsbetrag von sechsundvierzigtausendneunhundertvierzehn Euro (€ 46.914), wovon sechsundvierzigtausendachthundertfünfundsiebzig Euro (€ 46.875) dem Aktienkapital und die verbleibenden neununddreißig Euro (€ 39) dem Aktienagio zugeteilt werden; und

(c) bezüglich der 168 Klasse C Anteile gegen Bareinlage durch Etana S.à.r.l. zum Gesamtzeichnungsbetrag von einundzwanzigtausend Euro (€ 21.000), welche dem Aktienkapital zugeteilt wird.

Die obengenannten neuen Klasse A Anteile, Klasse B Anteile und Klasse C Anteile wurden vom alleinigen Gesellschafter gezeichnet und vollständig bezahlt.

Beweis über obige Bareinlage wird dem unterzeichnenden Notar vorgelegt.

Zweiter Beschluss

Als Ergebnis der vorherigen Kapitalerhöhung wird beschlossen, die existierenden einhundert (100) Anteile in sechs (6) Klasse A Anteile, fünfundsechzig (65) Klasse B Anteile und neunundzwanzig (29) Klasse C Anteile umzubenennen. Der alleinige Gesellschafter hat weiterhin beschlossen, die Rechte und Pflichten der Klasse A, B und C Anteile wie folgt festzusetzen:

Artikel 6 wird wie folgt abgeändert:

" **Art. 6.**

6.1 Das Aktienkapital wird auf vierundachtzigtausendzweihundertfünfzig Euro (€ 84,250) festgesetzt, unterteilt in siebenunddreißig (37) Klasse A Anteile, vierhundertvierzig (440) Klasse B Anteile und einhundertsiebenundneunzig (197) Klasse C Anteile mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125).

6.2 Jede Klasse von Anteilen (unabhängig vom Zeitpunkt der Ausgabe der Anteile innerhalb einer Klasse) (und alle Handlungspapiere, Schuldscheine, Schuldverschreibungen oder Wertpapiere, die in Anteile einer solchen Klasse unwandelbar sind) verfügt über finanzielle Vorzugsrechte bezüglich der Investition (und der zugrunde liegenden Aktivmasse) der Gesellschaft, die im Zusammenhang mit der Ausgabe von Anteilen einer solchen Klasse steht. Die Klassen der Anteile der Gesellschaft stehen in Relation zu den Investitionen wie folgt:

- Klasse A Anteile: Brixton 1 Investment
- Klasse B Anteile Brixton 2 Investment
- Klasse C Anteile Brixton 3 Investment

6.3 Der alleinige Gesellschafter oder gegebenenfalls die Geschäftsführung hält interne Konten für jede Anteilsklasse (und die jeweilige diesbezügliche Investition), welches die erzielten Erträge im Bezug auf die Anteile dieser Klasse sowie die Nutzung dieser Erträge (insbesondere die entsprechenden Investitionen und das daraus sich ergebende Einkommen) und jegliche Schuldenfinanzierung, eventuelle umwandelbare Schuldverschreibungen oder Darlehen im Bezug auf die entsprechende Investition.

6.4 Der Eigner einer bestimmten Anteilsklasse soll ein exklusives Anrecht auf das Nettoinvestitionseinkommen haben.

6.5 Für diesen Artikel 6 sollen folgende Begriffe folgende Bedeutung haben:

Brixton 1 Investition bedeutet die Investition mittels Anteilen, Darlehen oder in anderer Form in Bezug auf das Grundeigentum, eingetragen im Grundbuch des Amtsgerichts von Neuss, Deutschland, Blatt 2801, eingetragen als Bürogebäude gelegen in Neuss, Fuggerstrasse 2, 4, 6 mit einer Gebrauchsgrundfläche von ungefähr 28,720 qm.

Brixton 2 Investition bedeutet die Investition mittels Anteilen, Darlehen oder in anderer Form in Bezug auf das Grundeigentum, eingetragen im Grundbuch des Amtsgerichts von Mettmann, Deutschland, Blatt 7740, eingetragen als Bürogebäude gelegen in Erkrath, Albert-Einstein-Straße 1-13 mit einer Gebrauchsgrundfläche von ungefähr 50,278 qm.

Brixton 3 Investition bedeutet die Investition mittels Anteilen, Darlehen oder in anderer Form in Bezug auf das Grundeigentum, eingetragen im Grundbuch des Amtsgerichts von Mettmann, Deutschland, Blätter 3832 und 3698, eingetragen als Bürogebäude gelegen in Erkrath, Feldheimer Straße 37-45 und 38-78 mit einer Gebrauchsgrundfläche von ungefähr 41,005 qm.

Klasse bedeutet eine Klasse von Anteilen der Gesellschaft ausgegeben im Zusammenhang mit einer spezifischen Investition;

Investition bedeutet jede Investition im Immobilienbereich, die von der Gesellschaft gemacht wird, ob im Wege einer direkten oder indirekten Investition über eine hundertprozentige Tochtergesellschaft oder mittels einer Gemeinschaftsunternehmung, oder in irgendeiner anderen Form;

Investitionsnettoeinkommen bedeutet jedes Einkommen aus einer Investition im Zusammenhang mit einer Klasse und zwar der Nettobetrag aus einer ganzen oder nur teilweisen Verfügung über die betreffende Investition (Verfügung gleichbedeutend mit Übertragung oder Beiträge jeder Art) sowie Dividenden oder andere Ausschüttungen, Zinsen, Erträge, Rückzahlungen des Kapitals oder anderes Einkommen sowie Erträge bezüglich der betreffenden Investition und die Aktivmasse sowie von der Gesellschaft ausgeschüttete oder ihr zuzurechnende Rücklagen bezüglich der Ausgabe der entsprechenden Klasse von Anteilen wie z.B. Anteilsprämien oder vorgetragene Gewinne (bezüglich der entsprechenden Investition) abzüglich aller Kosten, Gebühren oder Ausgaben bezüglich der entsprechenden Investition (einschliesslich Vorauszahlungen von Schulden die zur Durchführung der entsprechenden Investition gemacht wurden), des pro rata - Anteils der Betriebskosten der Gesellschaft (angemessen aber unwiderruflich vom Geschäftsführer oder von der Geschäftsführung festgesetzt) und der unersetzlichen Verluste der Gesellschaft;

6.6 Wenn und solange alle Anteile in der Hand eines Anteilseigners liegen, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, das heisst jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden und die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber sind nicht anwendbar."

Dritter Beschluss

Es wird beschlossen Artikel 12 der Satzung der Gesellschaft abzuändern damit er wie folgt lautet:

" **Art. 12.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren geschäftsführenden Vorstandsmitgliedern geleitet, die keine Gesellschafter sein müssen.

Wurden mehrere geschäftsführende Vorstandsmitglieder bestellt, bilden sie den Vorstand ("conseil de gérance").

Die Vorstandsmitglieder können jederzeit mit oder ohne wichtigen Grund durch Gesellschafterbeschluss mit der Mehrheit der Stimmen abgelöst werden.

Im Außenverhältnis hat das geschäftsführende Vorstandsmitglied bzw. der Vorstand alle Befugnisse, im Namen der Gesellschaft in allen Fällen zu handeln und alle Handlungen und Tätigkeiten durchzuführen und zu genehmigen, die mit den Zielen der Gesellschaft übereinstimmen.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich gesetzlich oder gemäß der vorliegenden Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, liegen in der Kompetenz des geschäftsführenden Vorstandsmitglieds oder, wenn es mehrere gibt, in der Kompetenz des Vorstands.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift ihres alleinigen geschäftsführenden Vorstandsmitglieds und, wenn es mehrere gibt, durch die einzelne Unterschrift eines der Vorstandsmitglieder gebunden.

Das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand kann seine Befugnisse für bestimmte Aufgaben an einen oder mehrere Ad-hoc-Beauftragte unterdelegieren.

Das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand bestimmt die Aufgaben sowie (ggf.) die Vergütung dieses Beauftragten, die Dauer der Vertretung und sonstige relevante Bedingungen dieser Beauftragung.

Der Vorstand kann aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählen. Kann der Vorsitzende nicht anwesend sein, wird sein Platz durch Wahl unter den in der Sitzung anwesenden Vorstandsmitgliedern besetzt.

Der Vorstand kann aus seinen Reihen einen Verwaltungsleiter wählen.

Die Sitzungen des Vorstands werden von einem der Vorstandsmitglieder einberufen.

Der Vorstand kann ohne Einladung rechtsgültig tagen, wenn alle Vorstandsmitglieder anwesend oder vertreten sind.

Ein Vorstandsmitglied kann bei einer Sitzung durch ein anderes Vorstandsmitglied vertreten sein.

Der Vorstand kann nur rechtsgültig tagen und Entscheidungen treffen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder durch Stimmrechtsvollmachten vertreten ist und unter der Voraussetzung, dass mindestens zwei Vorstandsmitglieder physisch anwesend sind. Alle Entscheidungen des Vorstands werden durch einfache Mehrheit getroffen.

Eines oder mehrere Vorstandsmitglieder können an einer Sitzung durch Konferenzschaltung oder ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, durch die alle diese an der Sitzung teilnehmenden Personen gleichzeitig miteinander kommunizieren können. Diese Teilnahme gilt als der physischen Anwesenheit in der Sitzung gleichwertig. Die in einer Sitzung gefassten Beschlüsse des Vorstands werden in einem Dokument, das vom Vorstand oder von einem bei der Sitzung anwesenden Geschäftsführer unterzeichnet wird, niedergelegt.

Der Vorstand kann Beschlüsse durch Rundschreiben fassen, in denen er seine Zustimmung schriftlich, per Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax, E-Mail oder andere ähnliche Kommunikationsmittel erklärt. Die Gesamtheit dieser Rundschreiben bildet das Protokoll, das den Beschluss belegt. Solche Beschlüsse können in einem einzigen Dokument oder in mehreren getrennten Dokumenten gleichen Inhalts niedergelegt werden, die von allen Mitgliedern des Vorstands unterzeichnet werden."

Vierter Beschluss

Es wird beschlossen, Artikel 18 der Satzung der Gesellschaft abzuändern durch die Einführung folgender Absätze:

"Bei Auflösung der Gesellschaft, ist der Liquidationserlös jeder Klasse der Betrag, zu dem diese Klasse im Zusammenhang mit der entsprechenden Investition berechtigt ist. Jede Klasse ist zu einem Liquidationserlös berechtigt, der bezüglich der passenden Investition wie folgt bestimmt wird:

a. Zuerst werden alle Schulden und Verbindlichkeiten der Gesellschaft (ohne Rücksicht auf die Investition) bezahlt. Diese Schulden und Verbindlichkeiten werden der Klasse zugeschrieben, welcher sie angehören (beziehungsweise der entsprechenden Investition für diese Klasse) oder, falls eine solche Zuordnung nicht möglich ist, werden die Schulden und Verbindlichkeiten allen Klassen zugeschrieben im Verhältnis zum Aktienkapital verkörpert durch die Klassen.

b. Dann wird der entsprechende Betrag der Verbindlichkeiten jeder Klasse mit der Aktivmasse, einschliesslich insbesondere der jeweiligen Investition und die dieser Klasse zuzuschreibenden Rücklagen, derselben Klasse verrechnet. Aktivposten, die nicht einer bestimmten Klasse zugeschrieben werden können, werden pro rata den verschiedenen Klassen zugeschrieben.

c. Falls der so errechnete Betrag für eine Klasse negativ ausfallen sollte, ist diese Klasse zu keinem Liquidationserlös berechtigt. Der negative Betrag wird pro rata allen Klassen zugeteilt, soweit ein ausgleichfähiger positiver Betrag vorhanden ist. Der Überschuss in einer bestimmten Klasse wird pro rata den Anteilinhabern der jeweiligen Klasse zugeteilt."

Fünfter Beschluss

Es wird beschlossen, einen neuen Artikel 19 in die Satzung der Gesellschaft einzuführen und den aktuellen Artikel 19 in Artikel 20 umzubenennen. Der neue Artikel 19 lautet wie folgend:

"Das Aktienkapital der Gesellschaft kann herabgesetzt werden durch die Annulierung von Anteilen, einschliesslich durch Annulierung einer oder mehrerer Klassen durch Rückkauf und durch Annulierung aller ausgegebenen Anteile in der entsprechenden Klasse(n) durch den Beschluss einer Ausserordentlichen Generalversammlung, für dessen Wirksamkeit die Anforderungen an Quorum und Mehrheiten entsprechend einer Entscheidung über eine Satzungsänderung gelten.

Im Falle einer Herabsetzung des Aktienkapitals durch den Rückkauf und die Annullierung einer Klasse von Anteilen, soll der Geschäftsführer oder die Geschäftsführung, unter Berücksichtigung von Interimskonten der Gesellschaft, die nicht älter als 8 Tage sein dürfen, und der im Artikel 6 erwähnten Unterkonten, und unter Berücksichtigung der gesamten Lage der Gesellschaft, den "Verfügbaren Betrag für eine Klasse" hinsichtlich der jeweiligen zurückgekauften Klasse festsetzen.

Der Verfügbare Betrag für eine Klasse wird pro rata den Anteilhabern dieser zurückgekauften Klasse zugeteilt.

Zum Zwecke dieses Artikels 17:

Verfügbare Betrag für eine Klasse bedeutet der Gesamtbetrag des Nettogewinns der Gesellschaft (einschliesslich vorgetragene Gewinne) bezüglich der Investition auf welche sich die Klasse bezieht, vermindert um (i) das Saldo, falls positiv, von Investitionsverlusten der jeweiligen Klasse (einschliessend vorgetragene Verluste) als ein positiver Betrag ausgedrückt minus alle frei ausschüttbaren Anteilsprämien und andere frei ausschüttbaren Rücklagen bezüglich dieser Investition und (ii) den Betrag der per Gesetz oder Satzung vorgeschriebenen Rücklagen, festgesetzt auf Grund der Interimkonten der Gesellschaft.

Investitionsverluste bedeutet alle Verluste (einschliesslich vorgetragene Verluste bezüglich einer Investition) und alle Kosten oder Gebühren bezüglich dieser Investition (einschliesslich Vorauszahlung von Schulden, die zur Verwaltung der entsprechenden Investitionen gemacht wurden) und den pro rata Anteil an den Betriebskosten der Gesellschaft (angemessen aber unwiderruflich vom Geschäftsführer oder von der Geschäftsführung festgesetzt) und die unersetzlichen Verluste der Gesellschaft."

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallen, werden auf zwei tausend Euro abgeschätzt.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache beherrscht, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die deutsche Fassung massgebend ist.

WORUEBER die vorliegende Urkunde an oben bezeichnetem Tag in Luxemburg niedergeschrieben wurde.

Nach Verlesung des Dokuments in Anwesenheit der oben benannten Personen, unterzeichneten sie gemeinsam mit dem Notar vorliegende Urkunde.

Unterzeichnet: M. RASQUE DA SILVA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 02 avril 2008, LAC/2008/13559. — Reçu trois cent cinquante huit euros quatre vingt quinze cents (358,95 euros).

Le Receveur (unterzeichnet): F. SANDT.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung in Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxembourg, den 10. April 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008056446/211/383.

(080062540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Freileitungsbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, 3A, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 62.299.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008056450/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07455. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

R2L S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 35.629.

—
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre
abgehalten in Luxemburg, am 5. November 2007*

Der Beschluss der Amtsniederlegung von Herrn Lenine RENAUX LEITE und die Berufung von Herrn Alexander RUSSHAPOVALOV, wohnhaft 15, PARKOVAYA, 16/3, 33, 105203 MOSCOW, FEDERATION RUSSE, zum Geschäftsführer wurde protokolliert.

Luxemburg, den 5. November 2007.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2008056627/510/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00714. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Yank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.634.

-
- Nous vous informons que l'administrateur Marco Weijermans a le pouvoir de signature: Signature Conjointe.
 - Nous vous informons que l'administrateur Manacor (Luxembourg) S.A. a été erronément inscrit avec le pouvoir de signature: Signature Individuelle au lieu de Signature Conjointe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Yank S.A.

M. Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2008056590/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP05957. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

CORSAIR (Luxembourg) N°21 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 95.222.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 2008

- Est nommé commissaire aux comptes Fiduciaire Patrick Sganzerla, 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg en remplacement de Mazars S.A. Réviseurs d'entreprises, 10A, rue Henri Schadt, L-2530 Luxembourg.
- Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008056677/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06391. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

CORSAIR (Luxembourg) N°20 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 95.221.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 2008

- Est nommé commissaire aux comptes Fiduciaire Patrick Sganzerla, 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg en remplacement de Mazars S.A. Réviseurs d'entreprises, 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.
- Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008056678/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06390. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Verdoso Management Company S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 133.463.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008056725/7241/11.

(080062563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Citicorp Investment Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 38.087.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, tenue le 18 mars 2008 à 11.00 heures

Il a été décidé:

- L'Assemblée des Actionnaires a pris connaissance de la démission de son poste d'Administrateur de Monsieur Simon Peter Airey en date du 27 septembre 2007.

- L'Assemblée des Actionnaires a ratifié la nomination de Monsieur Ian Goodhew au poste d'Administrateur le 27 septembre 2007 par voie de cooptation. L'Assemblée des Actionnaires a approuvé l'élection de Monsieur Ian Goodhew, - 16, Colledge Gardens, Dulwich, London, SE21 7BE, UK au poste d'Administrateur pour une période d'un an, se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

- L'Assemblée des Actionnaires a approuvé la ré-élection de Monsieur Joseph Patrick LaRocque, 228 Berrywood Drive, Severna Park, Maryland 21146, USA au poste d'Administrateur pour une période d'un an, se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

- L'Assemblée des Actionnaires a approuvé la ré-élection de Monsieur John Alldis, 4, rue Belle-Vue, L-4974 Dippach au poste d'Administrateur pour une période d'un an, se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

- L'Assemblée des Actionnaires a approuvé le renouvellement du mandat de KPMG Audit, Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé pour une période d'un an, se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Pour le compte de Citicorp Investment Management (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008056720/8034/28.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06495. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

KGC Networks Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.346.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KGC Networks Luxembourg S.A.

Matthij BOGERS

Administrateur

Référence de publication: 2008056730/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06342. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Fund-Market S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 63.861.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008056727/7241/11.

(080062588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

DB Platinum, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.413.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 11 avril 2008 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Freddy BRAUSCH, Etude Linklaters Loesch

35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG

Monsieur Werner BURG, Deutsche Bank Luxembourg S.A.

2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 LUXEMBOURG

Monsieur Klaus-Michael VOGEL, Deutsche Bank Luxembourg S.A.

2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 LUXEMBOURG

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009,

- de renouveler le mandat de:

Ernst & Young, Parc d'Activité Syrdall, 7, L-5365 MUNSBACH

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour DB PLATINUM, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008056713/1126/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07035. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

CORSAIR (Luxembourg) N°10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 90.446.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2008

- Est nommé commissaire de comptes Fiduciaire Patrick Sganzerla, 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg en remplacement Themis Audit Limited, Réviseurs d'entreprises, Abbot Building, PO Box 3186 Roadtown, Tortola
- Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 13 mars 2008.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008056731/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06380. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Matériaux Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 259A, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 110.249.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008056728/7241/11.

(080062596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

DB Platinum IV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 85.828.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 11 avril 2008 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Freddy BRAUSCH, Etude Linklaters Loesch

35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG

Monsieur Werner BURG, Deutsche Bank Luxembourg S.A.

2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 LUXEMBOURG

Monsieur Klaus-Michael VOGEL, Deutsche Bank Luxembourg S.A.

2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 LUXEMBOURG

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009,

- de renouveler le mandat de:

Ernst & Young, Parc d'Activité Syrdall 7, L-5365 MUNSBACH

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour DB PLATINUM IV, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008056715/1126/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07039. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

CORSAIR (Luxembourg) N°13 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 90.448.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2008

- Est nommé commissaire aux comptes Fiduciaire Patrick Sganzerla, 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg en remplacement de Mazars S.A. Réviseurs d'entreprises, 10A, rue Henri Schadt L-2530 Luxembourg.

- Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 13 mars 2008.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008056729/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06382. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Monitor Capital Partners S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.100.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 31 janvier 2008 à 11.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La nomination de M Henk BRUEREN, né le 6 septembre 1968 à Maasbree, Pays-Bas avec l'adresse au 31, Ophemmerstraat, bus 1, B-3770 Vlijtingen, Belgique en tant que gérant technique de la société avec pouvoir de signature de engager valablement la société par sa seule signature est acceptée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

Pour Monitor Capital Partners S. à r.l.

Henk Brueren

Gérant

Référence de publication: 2008056753/1084/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07305. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

DeA Capital Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.685.

—
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 05 mars 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 mars 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008056891/219/13.

(080062589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

European NPL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 121.186.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 mars 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 09 avril 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008056892/219/13.

(080062597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Telimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3843 Schifflange, 3, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 115.827.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 07 mars 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 mars 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008056893/219/13.

(080062606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Euresa-Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 5, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 43.958.

L'an deux mille huit, le quatre mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EURESA-LIFE S.A., établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, ci-après "la Société", constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C de 1993 page 17929, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 43.958.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte par Monsieur J. P. QUAIRIERE, directeur général domicilié à Schrassig agissant comme président et désignant Monsieur Patrick BOUR, conseiller, demeurant à Rameldange comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme scrutateur Madame Anna GRAVUSO, employée privée, demeurant à Differdange.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires représentant les actionnaires et par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations pour être soumises ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 9.000.000.- (neuf millions d'euros) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle sise à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, vers L-1445 Strassen, 5, rue Thomas Edison, ceci avec effet au 1^{er} janvier 2008.

2. Modification de l'article 1^{er} paragraphe 2 alinéa 1^{er} des statuts de la Société, afin de refléter le transfert de siège social décidé.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle sise à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer à L-1445 Strassen, 5, rue Thomas Edison, avec effet à la date du présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 1^{er} paragraphe 2 alinéa 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter le transfert de siège décidé.

Par conséquent, l'article 1^{er} paragraphe 2 alinéa 1^{er} des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

"Le siège social est établi à Strassen. Il pourra être transféré à tout autre endroit à l'intérieur de la Commune de Strassen par simple décision du Conseil d'Administration."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant à parler, le président met fin à la séance.

DONT ACTE, le présent acte notarié est dressé à Luxembourg, date qu'en tête, les présentes.

Le présent acte ayant été élu en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, état et demeures, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: J.P. QUAIRIERE, P. BOUR, A. GRAVUSO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mars 2008, Relation: LAC/2008/9929. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008056448/211/50.

(080062646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Iddi Fix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 59, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 41.764.

Procès-verbal des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 mars 2008

L'associé unique de la société Iddi Fix S.à r.l. prend ce 18 mars 2008 la résolution unique suivante:

Acceptation de la démission du cogérant Monsieur Marc Wagner:

L'associé unique accepte la démission avec effet immédiat du cogérant Monsieur Marc Wagner du 15 février 2008

Monsieur Bas Schagen est désormais seul gérant de la société.

La société est engagée par la seule signature de son gérant unique, Monsieur Bas Schagen.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le présent procès-verbal est clos.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Monsieur Bas SCHAGEN

L'associé unique

Référence de publication: 2008056530/283/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08660. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Faracha Equities, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 120.536.

L'an deux mil huit, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FARACHA EQUITIES" SA, (20062226 359) avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, constituée suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 12 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2244 du 30 novembre 2006, modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date 8 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 3023 du 31 décembre 2007

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 120.536.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Benoît DE BIEN, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte, qui assure également la fonction de scrutateur, qui désigne comme secrétaire Madame Monique GOLDENBERG, employée privée, demeurant à Stockem (B)

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- Participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et de prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;

- Prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations;

- Réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;

- Avoir un établissement commercial ouvert au public;

- Réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle a également pour objet des activités de consulting dans les secteurs de l'énergie renouvelable et de l'immobilier. mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

2. Augmentation du capital social de la société six cent soixante-sept mille euros (667.000.-) par la création de trente-trois mille trois cent cinquante (33.350) actions nouvelles sans valeur nominale moyennant un apport en nature

3. Souscription et libération en nature des actions nouvelles

4. Modification de l'article 5 alinéa premier des statuts pour le mettre en accord avec les résolutions ci-dessus:

« **Art. 5 (alinéa premier).** Le capital social est fixé à trois millions sept cent quatre mille deux cent euros (3.704.200.- €) divisé en cent quatre-vingt cinq mille deux cent dix (185.210) actions sans valeur nominale.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société. L'article 4 des statuts est ainsi modifié:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- Participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrie/le ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et de prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;

- Prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations;

- Réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;

- Avoir un établissement commercial ouvert au public;
- Réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle a également pour objet des activités de consulting dans les secteurs de l'énergie renouvelable et de l'immobilier.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital d'un montant de six cent soixante-sept mille euros (667.000.-€) pour le porter de son montant actuel de trois millions trente-sept mille deux cent euros (3.037.200.-€) à trois millions sept cent quatre mille deux cent euros (3.704.200.-€) par la création de trente-trois mille trois cent cinquante (33.350) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que s'agissant d'un apport en nature, décide d'admettre à la souscription de trente-trois mille trois cent cinquante (33.350) actions nouvelles Monsieur Jean-Marie SANTANDER, administrateur de société, né à Boulhaut (Maroc) le 30 juillet 1951, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75 Parc d'activités, ici représenté par Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Capellen, le 25 mars 2008,

laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

lequel a présentement déclaré souscrire lesdites actions et les libérer moyennant l'apport en nature de:

- 100.000 actions représentant 48% du capital de la société anonyme de droit marocaine THEOLIA EMERGING MARKETS SA, avec siège social à Casablanca (Maroc), 157, boulevard d'Anfa, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 170779,
- l'apport de 1.200.000 bons de souscriptions d'actions de la société anonyme de droit marocain THEOLIA EMERGING MARKETS SA, précitée, conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 26 octobre 2007.

Evaluation de l'apport

Les comparants exposent que l'apport a été évalué à six cent soixante-sept mille euros (667.000.-€)

Cette évaluation est reprise dans le rapport du réviseur d'entreprise AUDIT & COMPLIANCE Sarl, réviseur-d'entreprise, expert-comptable, dont le siège social est à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, lequel conclut:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre pair comptable des actions FARACHA EQUITIES S.A. à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier, l'article 5 alinéa 1 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions ci-dessus:

« **Art. 5 (alinéa premier).** Le capital social est fixé à trois millions sept cent quatre mille deux cent euros (3.704.200.-€) divisé en cent quatre-vingt cinq mille deux cent dix (185.210) actions sans valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à (...) heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 32.000.-€

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. De Bien, M. Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 31 mai 2008 - WIL/2008/311 - Reçu trois mille trois cent trente-cinq euros = 3.335 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 23 avril 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008056458/2724/126.

(080062747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Legal Audit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.406.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008056451/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07456. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Calusa, Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 17, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.048.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 2008

1. L'Assemblée a révoqué le mandat de la société Eurotrust S.A. avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro RCS B 86 381, en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet au 27 février 2007.

2. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes révoqué la société Accurate S.A., avec siège social au 6A, rue de Luxembourg, L-5752 Frisange et enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro RCS B 69.862. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008056528/7238/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09275. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Sepia Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 108.339.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008056465/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06780. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Scottish Financial (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.176.150,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 94.600.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008056468/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08369. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

CyVentures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.277.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-sept avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société REMMIE HOLDINGS INC., ayant son siège social au 2nd Floor, Marcy Building, Purcell Estate, 2416 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, numéro BVIBC 382157,

ici dûment représentée par Madame Sandrine ANTONELLI, gestionnaire de sociétés, avec adresse professionnelle au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme CyVentures S.A. (ci-après la "Société"), avec siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112277, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 25 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 416 du 25 février 2006.

Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société CyVentures S.A..

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ANTONELLI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 avril 2008, Relation GRE/2008/1808. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008056533/231/51.

(080063040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

European News Exchange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 46.116.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'Assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 3 avril 2008, que:

- L'Assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat, comme Réviseur d'entreprises, de KPMG Audit Société civile, L-2520 Luxembourg, avec numéro RCS Luxembourg B 103.590 expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008056527/1986/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08362. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Angel des Montagnes Amo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 138.043.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Angélique BUISSON, Dirigeant, demeurant à 640, route du Belvédère, F-74500 PUBLIER (France), dûment représentée par Monsieur Didier SABBATUCCI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Paris le 13 mars 2008.

2) Madame Joëlle PETEY, Dirigeant, demeurant Domaine Coudrè, 3, allée des Fougères, F-74140 SCIEZ (France), dûment représentée par Monsieur Didier SABBATUCCI, prénommé, en vertu d'une procuration, donnée à Paris le 13 mars 2008.

Lesdites procurations, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'ils forment entre eux.

Titre I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Il est constitué par la présente entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir propriétaires d'actions par après, une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de «ANGEL DES MONTAGNES AMO S.A.» (appelée ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-

Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré temporairement à l'étranger.

Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société de droit luxembourgeois.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) représenté par 3.500 (trois mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

Art. 6. Les actions de la Société seront sous forme d'actions nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

La Société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

Titre III. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le dernier jour ouvrable du mois d'octobre à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable précédent.

Art. 9. Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute action donne droit à une voix.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les statuts ne pourront être modifiés valablement que par une majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés, représentant au moins la moitié du capital social de la Société. Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne sont pas autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 11. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de quatre (4) membres au moins.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Us occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 12. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente à la réunion.

Art. 13. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 14. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Titre V. Surveillance de la Société

Art. 15. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

Titre VI. Exercice social-Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} mai et se terminera le 30 avril de l'année suivante.

Art. 17. A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'établi à l'article 5 ci-dessus, ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit, à chaque fois tel que prévu à l'article 5 ci-dessus.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

Titre VII. Dissolution-Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Titre VIII. Disposition finale-Droit applicable

Art. 19. Tous ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société pour se terminer le 30 avril 2009.

La première assemblée générale annuelle aura lieu en deux mille neuf (2009).

Souscription et libération

Les statuts ayant été arrêtés, les comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

	actions
1- Madame Angélique BUISSON, précitée: trois mille trois cent vingt-trois	3.323
2-Madame Joëlle PETEY, précitée, cent soixante dix-sept	<u>177</u>
Total trois mille cinq cents	3.500

Madame Angélique BUISSON, précitée et Madame Joëlle PETEY, précitée, déclarent libérer intégralement les actions par apport en nature de trois mille cinq cents (3.500) parts sociales de la société de droit français ANGEL DES MONTAGNES, société à responsabilité limitée de droit français, dont le siège est situé à AMPHION LES BAINS, 1235, avenue de la Rive, F-74500 AMPHION LES BAINS (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de THONON LES BAINS sous le numéro 401250527, correspondant à 100% du capital de cette société, ces 3.500 parts sociales appartenant aux dits souscripteurs comme suit:

- à concurrence de 3.323 parts sociales à Madame Angélique BUISSON,
- et à concurrence de 177 parts sociales à Madame Joëlle PETEY.

Conformément à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les actions apportées ont fait l'objet d'un rapport daté du 26 mars 2008 établi par HRT Révision S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à L-1525 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg B 51.238 qui conclut comme suit:

«6. Conclusion

Sur base des contrôles effectués, nous n'avons pas de remarque à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au capital social de EUR 1.500.000 de la société ANGEL DES MONTAGNES AMO S.A. en voie de constitution.»

En outre, il résulte de deux certificats émis par le Conseil de Gérance de la société ANGEL DES MONTAGNES en date du 27 mars 2008 que:

"- Madame Angélique BUISSON et Madame Joëlle PETEY sont propriétaires de 3.500 parts sociales de la société, soit 100% du capital social de la société à responsabilité limitée ANGEL DES MONTAGNES S.à r.l. (à concurrence de 3.323 parts sociales (94,94%) à Madame Angélique BUISSON et à concurrence de 177 parts sociales (5,06%) à Madame Joëlle PETEY);

- Les parts sociales sont entièrement libérées;
- Madame Angélique BUISSON et Madame Joëlle PETEY sont les seuls ayant droits sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- Aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droit en vertu duquel une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- Suite à une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 12 mars 2008, ces parts sociales sont librement transférables;
- toutes formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société, requise en France, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature."

Ce rapport et ce certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des comparants et par le soussigné notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrés avec ce dernier.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires

Les personnes préqualifiées représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées sur le champ en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté être régulièrement constituée, l'assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes.

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et le nombre de commissaires aux comptes à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- Madame Angélique BUISSON, Dirigeant, née à Thonon les Bains (France) le 20 janvier 1966, demeurant 640, route du Belvédère, F - 74500 PUBLIER (France).

- Monsieur Reinold GEIGER, Dirigeant, né à Dornbirn (Autriche) le 10 juillet 1947, demeurant à 16, quai Gustave Ador, CH-1207 Genève (Suisse).

- Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur-adjoint, né à Pétange le 18 mai 1962, demeurant professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

- Madame Elise LETHUILLIER, sous-directeur principal, né à Dreux (France) le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

3. A été nommée commissaire aux comptes: Fiduciaire Simmer & Lereboulet S.A., ayant son siège social à L-8017 Strassen, 18B, rue de la Chapelle, R.C.S. Luxembourg B 73.846.

4. Le siège social de la Société est établi au 16, boulevard Emmanuel Servais, L -2535 Luxembourg.

5. Les administrateurs et le commissaire aux comptes sont nommés jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires portant approbation des comptes annuels au 30 avril deux mille neuf (2009).

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que l'apport en nature est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport, étant donné qu'après cette opération, la société ANGEL DES MONTAGNES AMO S.A est propriétaire de 100% de ANGEL DES MONTAGNES, une société de droit français ayant son siège social dans l'Union Européenne.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de deux mille six cents euros (EUR 2.600).

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire soussigné par leurs nom, prénoms, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Sabbatucci, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 avril 2008, LAC/2008/15192. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008056558/220/228.

(080063030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Nordea Fund of Funds, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.248.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société tenu le 22 février 2008

Il résulte dudit procès-verbal que le Conseil d'Administration a décidé la cooptation en tant qu'administrateur de Nordea Fund of Funds, SICAV avec effet au 22 février 2008 de:

- M. Jari Kivihuhta, c/o 2488 Nordea Investment Funds Finland, Keskuskatu 3, 00020 Nordea, Finlande

en remplacement de

- M. Eric Christian Pedersen, c/o Nordea Investment Management, Strandgade 3, DK-1401 Copenhague, Danemark jusqu'à la ratification de cette nomination par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 17 mars 2008.

Luxembourg, le 26/03/2008.

Nordea Investment Funds S.A.

Simon Bateman / Andrea Martin

Référence de publication: 2008056585/3922/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00319. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

C.G.B.I., Compagnie Générale de Bureautique et d'Informatique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 53.353.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire daté du 17 mars 2008 que M. Mohamed BOUIGHAMEDANE, demeurant au 23-25, rue de Lisbonne, F-75008 Paris, a été nommé aux fonctions d'Administrateur et de Président en remplacement de M. Patrick PUY, avec effet au 14 février 2008.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008056587/521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08325. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

FM Racing Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 94.703.

Extrait du Conseil d'administration du 7 février 2008

En application de l'article 51 LSC, le conseil décide de coopter Monsieur Matthias SCHLÄEFLI, administrateur de société, demeurant 55 Vorackerweg, 3073 Guemligen en Suisse, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Karl RENZ démissionnaire.

L'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2008056584/636/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09026. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Iceland Glacier Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 172.936,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 128.824.

Monsieur Birgir Vidar Halldorsson a donné sa démission en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 11 avril 2008.

Monsieur David Murray Powley a donné sa démission en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 16 mars 2008.

Depuis lors, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Monsieur Otto Spork, gérant de catégorie A
- Monsieur Franck Bauler, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

ICELAND GLACIER PRODUCTS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008056579/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08488. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080063100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Iddi Fix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 59, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 41.764.

A l'attention de Monsieur Bas SCHAGEN

Par la présente, je vous fais part de ma décision de démissionner avec effet immédiat de mes fonctions de gérant dans la société Iddi Fix S.à r.l.

Sanem, le 20 février 2008.

Marc WAGNER.

Reçu le 20 février 2008,

Pour Iddi Fix S.à r.l. / -

Bas SCHAGEN / Bas SCHAGEN

Référence de publication: 2008056531/283/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05985. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080062924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Teak Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 134.327.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 16 avril 2008

En date du 16 avril 2008, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de révoquer Monsieur Gérard LEGTMANN de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 16 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

TEAK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008056555/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08905. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080062980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

ID Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.970.

La nouvelle adresse professionnelle de Madame Lancy WU, Administrateur de la Société, est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Idriss Djaballah, Administrateur-délégué de la Société est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour avis conforme et sincère, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.
ID TECHNOLOGIES S.A.
Idriss Djaballah
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008056559/5710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08730. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

DAM Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.163.

En date du 1^{er} avril 2008, Monsieur Dirk VAN DAELE, gérant de la Société a changé son adresse comme suit:

Seestrasse 227

Kilchberg, Zürich, CH 8802

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

DAM CAPITAL MANAGEMENT S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008056557/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08907. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Logic Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 133.353.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 mars 2008

Le Conseil d'Administration a élu, en accord avec l'article 7 des statuts de la Société, Monsieur Stéphane Weyders, né le 02 janvier 1972 à Arlon (Belgique) et résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration avec effet au 23 mars 2008 pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOGIC EQUITY S.A., Société Anonyme

Daniel GALHANO

Administrateur

Référence de publication: 2008056667/3258/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06631. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Nordea Alternative Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 106.173.

Le Conseil d'Administration de la Société a pris note de la démission de M Eric Christian Pedersen, Strandgade 3, 1401 Copenhague, Danemark, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 15 janvier 2008.

Luxembourg, le 26/03/ 2008.

Nordea Investment Funds S.A.

Simon Bateman / Andrea Martin

Référence de publication: 2008056615/3922/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00294. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080062650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Krovipan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.936.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on April 7th, 2008, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr. Peter ENGELBERG and Mr. Gilles WECKER as directors of the company;
2. To re-elect MODERN TREUHAND S.A. as the statutory auditor of the company.

Fiona Finnegan, Gilles Wecker.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 7 avril 2008, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Mess. Peter ENGELBERG et Gilles WECKER comme membres du conseil d'administration;
2. De réélire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société.

Fiona FINNEGAN, Gilles WECKER.

Référence de publication: 2008056618/1369/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08050. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080062499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Nordea Fund of Funds, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.248.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 17 mars 2008

Il résulte dudit procès-verbal que:

L'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2008 a décidé de réélire au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009:

Messieurs

- André Roelants, résidant à 95A, route de Fischbach, 7447 Lintgen, Luxembourg,
- Klas Holmberg, résidant à Karlaplan, 16, 11520 Stockholm, Suède,
- Niels Thygesen, résidant à Kronprinsengade 5, 1114 Copenhague K, Danemark,
- Peter Hofmann, résidant à Wörthstrasse 19, 81667 Munich, Allemagne,
- Jhon Mortensen, résidant à 3, rue Joseph Tockert, 2620 Luxembourg, Luxembourg,
- Jörg Heinemann, résidant à Grundweg 1, 8103 Unterengstringen, Suisse,
- Alex Schmitt, résidant à 44, rue de la Vallée, 2661 Luxembourg, Luxembourg.

L'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2008 a pris note de la démission de M. Eric Christian Pedersen, résidant à Strandgade 3, 1401 Copenhague, Danemark, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 15 janvier 2008.

L'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2008 a décidé de ratifier la cooptation suivante au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009:

Monsieur

- Jari Kivihuhta, résidant à Keskuskatu 3, 00020 Nordea, Finlande.

L'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2008 a décidé de créer deux postes supplémentaires d'administrateur et de nommer au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009:

Monsieur

- Peter Hemme, résidant à Nyropsgade 17, 1602 Copenhague V, Danemark,

Madame

- Eira Palin-Lehtinen, résidant à Pohjoinen Hesperiankatu 5 A 24, 00260 Helsinki, Finlande

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Messieurs et Madame

- André Roelants, résidant à 95A, route de Fischbach, 7447 Lintgen, Luxembourg,
- Klas Holmberg, résidant à Karlaplan, 16, 11520 Stockholm, Suède,
- Niels Thygesen, résidant à Kronprinsengade 5, 1114 Copenhague K, Danemark,
- Peter Hofmann, résidant à Wörthstrasse 19, 81667 Munich, Allemagne,
- Jhon Mortensen, résidant à 3, rue Joseph Tockert, 2620 Luxembourg, Luxembourg,
- Jörg Heinemann, résidant à Grundweg 1, 8103 Unterengstringen, Suisse,
- Alex Schmitt, résidant à 44, rue de la Vallée, 2661 Luxembourg, Luxembourg.
- Jari Kivihuhta, résidant à Keskuskatu 3, 00020 Nordea, Finlande,
- Peter Hemme, résidant à Nyropsgade 17, 1602 Copenhague V, Danemark,
- Eira Palin-Lehtinen, résidant à Pohjoinen Hesperiankatu 5 A 24, 00260 Helsinki, Finlande

L'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2008 a décidé de réélire au poste de réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009:

- KPMG Audit à Luxembourg

Luxembourg, le 26/03/2008.

Nordea Investment Funds S.A.

Simon Bateman / Andrea Martin

Référence de publication: 2008056636/3922/51.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00322. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

B Château VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.953.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés, datée du 31 mars 2008

L'Assemblée générale a décidé de prendre les résolutions suivantes:

* d'accepter la démission avec effet au 31 mars 2008 de:

- Mrs Catherine Koch, gérant B
- M. Luca Gallinelli, gérant B

* de nommer comme nouveaux gérants B de la société, avec effet au 31 mars 2008, pour une durée illimitée:

- M. Vincenzo Arnò, ayant pour adresse professionnelle 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
- M. Kemba Raphaël Tshilumba, ayant pour adresse professionnelle 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

* de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Pour B Château VII S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008056685/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08204. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

CORSAIR (Luxembourg) N°19 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 95.220.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 2008

- Est nommé commissaire aux comptes Fiduciaire Patrick Sganzerla, 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg en remplacement de Mazars S.A. Réviseurs d'entreprises, 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.
- Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 14 mars 2008.
Pour le conseil d'administration
Signatures

Référence de publication: 2008056679/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06388. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

CORSAIR (Luxembourg) N°18 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 95.219.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 2008

- Est nommé commissaire aux comptes Fiduciaire Patrick Sganzerla, 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg en remplacement de Mazars S.A. Réviseurs d'entreprises, 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.
- Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 14 mars 2008.
Pour le conseil d'administration
Signatures

Référence de publication: 2008056680/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06387. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Nordea Alternative Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 106.173.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société tenu le 22 février 2008

Il résulte dudit procès-verbal que le Conseil d'Administration a décidé la cooptation en tant qu'administrateur de Nordea Alternative Investment, SICAV avec effet au 22 février 2008 de:

- M. Jari Kivihuhta, c/o 2488 Nordea Investment Funds Finland, Keskuskatu 3, 00020 Nordea, Finlande en remplacement de
- M. Eric Christian Pedersen, c/o Nordea Investment Management, Strandgade 3, DK-1401 Copenhague, Danemark jusqu'à la ratification de cette nomination par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 17 mars 2008.

Luxembourg, le 26/03/2008.
Nordea Investment Funds S.A.
Andrea Martin / Simon Bateman

Référence de publication: 2008056610/3922/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00299. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Modern Treuhand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 86.166.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 7 avril 2008, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire M. Pierre ARENS, M. Peter ENGELBERG, M. Gilles WECKER et Melle Kristina EKSTRAND, chacun demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme administrateurs du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.
2. De ré-élire Mme Catharina RYDELL demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.
3. De ré-élire Monsieur Peter ENGELBERG demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme administrateur délégué à la gestion journalière jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona FINNEGAN, Gilles WECKER.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on April 7th, 2008, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr. Pierre ARENS, Mr. Peter ENGELBERG, Mr. Gilles WECKER et Ms. Kristina EKSTRAND, each residing professionally at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as directors of the company until the next annual general meeting.
2. To re-elect Mrs. Catharina RYDELL residing professionally at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as the statutory auditor until the next annual general meeting.
3. To re-elect Mr. Peter ENGELBERG, residing professionally at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg in order to delegate the day to day management of the company until the next annual meeting.

Fiona Finnegan, Gilles Wecker.

Référence de publication: 2008056619/1369/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08364. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Buderus Giesserei Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 111.078.

Par résolution prise en date du 13 mars 2008, les associés ont pris la décision de nommer Michael Schöber, avec adresse au 81, Niederurseler Landstrasse, 60439 Francfort am Main, Allemagne, avec effet au 15 mars 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008056651/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08070. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

B+C Beschläge S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 52.498.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51300 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008056899/211/11.

(080062411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Libre Latitude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 122.467.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 mars 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 mars 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008056887/219/13.

(080062550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Heralda S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 15.872.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSLER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 mars 2008 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Esch/Alzette, le 09 avril 2008.

Francis KESSLER

Notaire

Référence de publication: 2008056888/219/12.

(080062565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Design4Rent Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 133.247.

Extrait des résolutions prises par le Conseil de gérance tenu au siège social le 28 janvier 2008

Le Conseil de gérance décide de transférer le siège social de la société au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Design4Rent Luxembourg s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008056908/3258/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06671. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080063122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

DGAD International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 120.636.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 mars 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 09 avril 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008056890/219/13.

(080062578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

European NPL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 121.186.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 mars 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 09 avril 2008.
Francis KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2008056894/219/13.

(080062613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Habitaculum, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 111.323.

Il résulte d'une Assemblée Générale des Associés en date du 15 février 2008 que le siège social de la société est transféré avec effet au 1^{er} mars 2008 de L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

L'enseigne commerciale est changée de Immobilière HABITACULUM en Habitaculum Real Estate.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.
Habitaculum S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2008056909/6007/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04143. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Industri Kapital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 98.911.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47592 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008056895/211/11.

(080062644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

HEAL.DE.CO, Health Development Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 76.168.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 mars 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 09 avril 2008.
Francis KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2008056885/219/13.

(080062560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Amfico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.299.

Il résulte d'une décision du Conseil de Gérance tenu en date du 26 février 2008 que le siège social de la société est transféré du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008056700/637/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06494. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Expro Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.589.842,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 137.802.

In the year two thousand eight, the thirty-first of March, at 2.30 p.m.

Before Maître Aloyse BIEL, notary residing in Esch/Alzette, acting in replacement of her colleague Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), who will keep the original of this deed.

there appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Expro Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, in the course of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company was incorporated on 21 March 2008 pursuant to a deed of M^e Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C,

Power Well Service Holdings Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 100.534 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Laetitia Vauchez, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2,589,842 (two million and five hundred and eighty-nine thousand and eight hundred and forty-two United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a par value of USD 1 (one United States Dollars) each, to an amount of USD 2,609,842 (two million and six hundred and nine thousand and eight hundred and eighty-two United States Dollars) by way of the creation and issuance of 2,589,842 (two million and five hundred and eighty-nine thousand and eight hundred and forty-two) shares of the Company with a par value of USD 1 (one United States Dollars) each, together with a share premium in an aggregate amount of USD 23,308,582 (twenty-three million and three hundred and eight thousand and five hundred and eighty-two United States Dollars);

3. Subscription to and payment in kind of the share capital increase specified under item 2. above by way of a contribution of all the assets and liabilities of the Sole Shareholder to the Company;

4. Reduction of the share capital by an amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) in order to bring the share capital from its then amount of USD 2,609,842 (two million and six hundred and nine thousand and eight hundred and forty-two United States Dollars) represented by 2,609,842 (two million and six hundred and nine thousand

and eight hundred and forty-two) shares with a par value of USD 1 (one United States Dollars) each to an amount of USD 2,589,842 (two million and five hundred and eighty-nine thousand and eight hundred and forty-two United States Dollars) represented by 2,589,842 (two million and five hundred and eighty-nine thousand and eight hundred and forty-two) shares of the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollars), by way of cancellation of 20,000 (twenty thousand) shares of the Company having a par value of USD 1 (one United States Dollars) each, held by the Sole Shareholder prior to the share capital increase under item 2. above;

5. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase and the reduction of the share capital specified under items 2., and 4. above;

6. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company, and the registration of the changes required by the matters set out in items 2. to 5. above; and

7. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First Resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2,589,842 (two million and five hundred and eighty-nine thousand and eight hundred and forty-two United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a par value of USD 1 (one United States Dollars) each, to an amount of USD 2,609,842 (two million and six hundred and nine thousand and eight hundred and forty-two United States Dollars) by way of the creation and issuance of 2,589,842 (two million and five hundred and eighty-nine thousand and eight hundred and forty-two) shares of the Company with a par value of USD 1 (one United States Dollars), and the Sole Shareholder hereby issues such new shares (the New Shares), together with a share premium in an aggregate amount of USD 23,308,582 (twenty-three million and three hundred and eight thousand and five hundred and eighty-two United States Dollars).

Third Resolution - Subscription and Payment

The Sole Shareholder accepts the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares to (i) subscribe all the 2,589,842 (two million and five hundred and eighty-nine thousand and eight hundred and forty-two) newly issued shares of the Company having a par value of USD 1 (one United States Dollars) each and (ii) fully pay up such New Shares by means of a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities (the Assets and Liabilities), as described in a Schedule 1 pro forma balance sheet of the Sole Shareholder dated on 31 March 2008 (the Balance Sheet).

The Assets and Liabilities thus contributed represent a net contribution in kind in an aggregate amount of USD 25,898,424 (twenty-five million and eight hundred and ninety-eight thousand and four hundred and twenty-four United States Dollars).

The above contribution in kind to the Company, in an aggregate net amount of USD 25,898,424 (twenty-five million and eight hundred and ninety-eight thousand and four hundred and twenty-four United States Dollars) is to be allocated as follows:

(i) an amount of USD 2,589,842 (two million and five hundred and eighty-nine thousand and eight hundred and forty-two United States Dollars) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) the remaining balance in an amount of USD 23,308,582 (twenty-three million and three hundred and eight thousand and five hundred and eighty-two United States Dollars) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Assets and Liabilities to the Company is evidenced and supported by the Balance Sheet signed for approval by the managers of the Sole Shareholder, which shows that the net book value of the Assets and Liabilities contributed by the Sole Shareholder is worth at least USD 25,898,424 (twenty-five million and eight hundred and ninety-eight thousand and four hundred and twenty-four United States Dollars).

The valuation of the contribution in kind of the Assets and Liabilities to the Company results furthermore from a certificate dated 31 March 2008, issued by a manager of the Sole Shareholder which states in essence that:

1. the Assets and Liabilities contributed to the Company are shown on the attached pro forma balance sheet as per 31 March 2008;

2. based on generally accepted accountancy principles the net book value of the Assets and Liabilities contributed to the Company per the attached pro forma balance sheet is valued at least USD 25,898,424 (twenty-five million and eight

hundred and ninety-eight thousand and four hundred and twenty-four United States Dollars), and since the pro forma balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

3. the Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by Power Well Service Holdings Luxembourg S.à r.l. and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value; and

4. all formalities to transfer the legal ownership of the Assets and Liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished by the managers of Power Well Service Holdings Luxembourg S.à r.l.

A copy of the above documents, after having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered.

The Assets and Liabilities are forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the Company.

As a result of the above, the Meeting resolves to record that all the 2,609,842 (two million and six hundred and nine thousand and eight hundred and forty-two) shares in the Company are held by Power Well Service Holdings Luxembourg S.à r.l.

Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital by an amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), in order to bring the share capital from its then amount of USD 2,609,842 (two million and six hundred and nine thousand and eight hundred and forty-two United States Dollars) represented by 2,609,842 (two million and six hundred and nine thousand and eight hundred and forty-two) shares with a par value of USD 1 (one United States Dollars) each to an amount of USD 2,589,842 (two million and five hundred and eighty-nine thousand and eight hundred and forty-two United States Dollars) represented by 2,589,842 (two million and five hundred and eighty-nine thousand and eight hundred and forty-two) of the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) each, by way of cancellation of 20,000 (twenty thousand) shares of the Company having a par value of USD 1 (one United States Dollars) each, held by the Sole Shareholder prior to the share capital increase under the second resolution above.

Fifth Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 2,589,842 (two million and five hundred and eighty-nine thousand and eight hundred and forty-two United States Dollars) represented by 2,589,842 (two million and five hundred and eighty-nine thousand and eight hundred and forty-two) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) per share each."

Sixth Resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to amend the share register of the Company in order to record the number of shares held in the Company by the Sole Shareholder and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

Tax Exemptions

Considering that the present deed documents regards a contribution in kind to a Luxembourg Company, consisting of all the assets and liabilities representing the entire estate of a company having its registered office in Luxembourg, the Company refers to Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as amended, which provides for the exemption from the capital duty of such contribution.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un mars, à 14.30 heures.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), lequel restera dépositaire de la présent minute.

a comparu pour la tenue d'une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Expro Holdings S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 21 mars 2008 en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Power Well Service Holdings Luxembourg S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.534, (l'Associé Unique);

ci-après représentée par Mme Laetitia Vauchez, Juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.589.842 USD (deux millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quarante-deux Dollars des Etats-Unis) afin de porter le capital social de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollar des Etats-Unis) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis) chacune, à un montant de 2.609.842 USD (deux millions six cent neuf mille huit cent quarante-deux Dollars des Etats-Unis), par voie de l'émission de 2.589.842 USD (deux millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quarante-deux) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis) chacune, ensemble avec la prime d'émission d'un montant de 23.308.582 USD (vingt-trois millions trois cent huit mille cinq cent quatre-vingt-deux Dollars des Etats-Unis);

3. Souscription et paiement en nature de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par le biais de l'apport de tous les actifs et passifs de l'Associé Unique à la Société;

4. Réduction du capital social d'un montant de 20.000 USD (vingt mille Dollars des Etats-Unis) afin de porter le capital social de 2.609.842 USD (deux millions six cent neuf mille huit cent quarante-deux Dollars des Etats-Unis), représenté par 2.609.842 USD (deux million six cent neuf mille huit cent quarante-deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis) chacune, à un montant de 2.589.842 USD (deux millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quarante-deux Dollars des Etats-Unis) représenté par 2.589.842 (deux millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quarante-deux) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis) chacune, par voie d'annulation de 20.000 (vingt mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis) chacune, détenues par l'Associé Unique avant l'augmentation de capital mentionnée au point 2 ci-dessus;

5. Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) de façon à y refléter l'augmentation et la réduction du capital social mentionnées sous les points 2. et 4. ci-dessus;

6. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications susmentionnées avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de procéder individuellement pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales nouvellement émises et d'accomplir toutes formalités requises par les points 2. à 5. ci-dessus; and

7. Divers.

III. Que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.589.842 USD (deux millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quarante-deux Dollars des Etats-Unis) afin de porter le capital social de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollar des Etats-Unis) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis) chacune, à un montant de 2.609.842 USD (deux millions six cent neuf mille huit cent quarante-deux Dollars des Etats-Unis), par voie de l'émission de 2.589.842 (deux millions cinq cent quatre-vingt-

neuf mille huit cent quarante-deux) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis) chacune et l'Associé Unique émet ces nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales), ensemble avec la prime d'émission d'un montant total de 23.308.582 USD (vingt-trois millions trois cent huit mille cinq cent quatre-vingt-deux Dollars des Etats-Unis).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare par les présentes (i) souscrire à toutes les 2.589.842 USD (deux millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quarante-deux) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis) chacune et (ii) libérer et payer ces Nouvelles Parts Sociales par le biais d'un apport de tous ses actifs et passifs (les Actifs et Passifs) comme décrit dans l'Annexe 1 le bilan pro forma de l'Associé Unique daté du 31 mars 2008 (le Bilan).

Les Actifs et Passifs ainsi apportés représentent un apport en nature net d'un montant de 25.898.424 USD (vingt-cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent vingt-quatre Dollars des Etats-Unis).

L'apport en nature à la Société ci-dessus, d'un montant net total de 25.898.424 USD (vingt-cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent vingt-quatre Dollars des Etats-Unis), est à affecter de la manière suivante:

(i) un montant de 2.589.842 USD (deux millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quarante-deux Dollars des Etats-Unis) sera à attribuer au compte capital social nominal de la Société, et

(ii) le solde restant d'un montant de 23.308.582 USD (vingt-trois millions trois cent huit mille cinq cent quatre-vingt-deux Dollars des Etats-Unis) est à attribuer au compte de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de cet apport en nature des Actifs et Passifs à la Société est certifiée et supportée, par le Bilan signé pour approbation par les gérants de l'Associé Unique, et qui indique que la valeur comptable nette des Actifs et Passifs apportés par l'Associé Unique est d'au moins 25.898.424 USD (vingt-cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent vingt-quatre Dollars des Etats-Unis).

L'évaluation de cet apport en nature des Actifs et Passifs à la Société résulte également d'un certificat en date du 31 mars 2008, établi par un gérant de l'Associé Unique et qui établit principalement que:

1. les Actifs et Passifs apportés à la Société sont indiqués au bilan pro forma en date du 31 mars 2008;
2. sur la base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette comptable des Actifs et Passifs apportés à la Société, telle qu'indiquée dans le bilan pro forma, est évaluée à au moins 25.898.424 USD (vingt-cinq millions huit cent quatre-vingt dix-huit mille quatre cent vingt-quatre Dollars des Etats-Unis), et étant donné qu'aucun changement matériel n'est intervenu dans le bilan pro forma qui aurait pu déprécier cet apport fait à la Société;
3. les Actifs et Passifs apportés à la Société sont librement transférables par Power Well Service Holdings Luxembourg S.à r.l. et ils ne sont ni soumis à aucune restriction, ni grevés d'aucun nantissement ou d'aucun droit de rétention qui aurait pour effet de limiter leur transférabilité ou leur valeur; et
4. toutes les formalités afférentes au transfert de la propriété des Actifs et Passifs apportés à la Société ont été ou seront accomplies par les gérants de Power Well Service Holdings Luxembourg S.à r.l.

Une copie des documents susmentionnés, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Les Actifs et Passifs se trouvent immédiatement à la libre disposition de la Société, preuve de quoi a été fournie à la Société.

L'Assemblée, suite à ce qui a été exposé ci-dessus, décide d'enregistrer que toutes les de 2.609.842 (deux millions six cent neuf mille huit cent quarante-deux) parts sociales de la Société sont détenues par Power Well Service Holdings Luxembourg S.à r.l.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de 20.000 USD (vingt mille Dollars des Etats-Unis) afin de porter le capital social de son montant actuel alors de 2.609.842 USD (deux millions six cent neuf mille huit cent quarante deux Dollars des Etats-Unis), représenté par 2.609.842 (deux millions six cent neuf mille huit cent quarante deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis) chacune, à un montant de 2.589.842 USD (deux millions cinq cent quatre-vingt neuf mille huit cent quarante-deux Dollars des Etats-Unis) représenté par 2.589.842 (deux millions cinq cent quatre-vingt neuf mille huit cent quarante-deux) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis) chacune, par voie d'annulation de 20.000 (vingt mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis) chacune, détenues par l'Associé Unique avant l'augmentation de capital mentionnée à la deuxième résolution ci-dessus.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 2.589.842 USD (deux millions cinq cent quatre-vingt neuf mille huit cent quarante-deux Dollars des Etats-Unis) représenté par 2.589.842 (deux millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quarante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis) chacune."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de procéder individuellement pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales nouvellement émises et d'accomplir toutes formalités y relatives.

Exonération fiscale

Considérant que le présent acte documente un apport en nature à une société luxembourgeoise, consistant en l'intégralité des actifs et passifs représentant l'entière du patrimoine d'une société ayant son siège social au Luxembourg, la Société demande, en accord avec l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, ainsi que modifiée, l'exonération du droit d'apport relativement au présent apport.

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Esch/Alzette.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Vauchez, Biel.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 07 avril 2008, Relation: EAC/2008/4659. - Reçu douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 avril 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008056926/219/299.

(080063389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Chester Luxembourg 1 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.552.

Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 13 mars 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 13 mars 2008, que:

Les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont nommé M. Michael Deegan en tant que président du Conseil d'administration de la Société, avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, suivant l'article 15 des statuts de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2008.

CHESTER LUXEMBOURG 1 S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008056562/5710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02194. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.